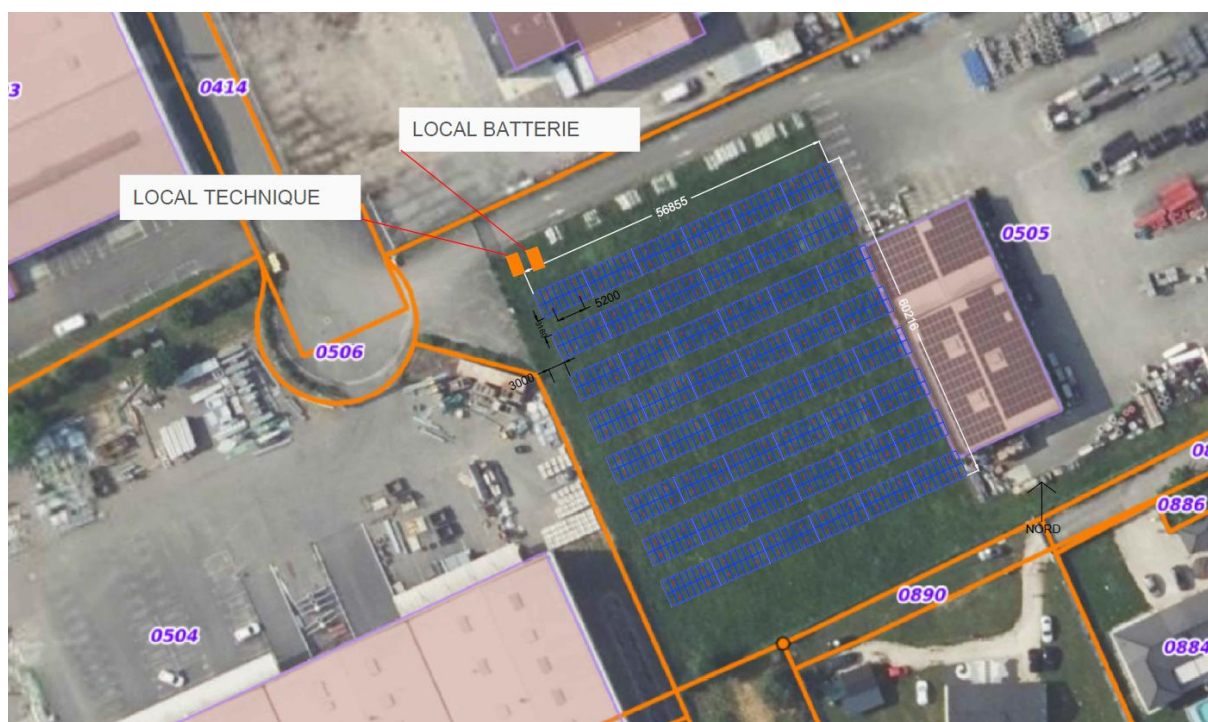


Examen au cas par cas
Numéro d'enregistrement de la demande : 017629/KK P Maître d'ouvrage : AURA Projet : Centrale PV à MONTAUBAN (82) Localisation : CHEMIN DE LA MAROQUETTE - 64100 BAYONNE date de réception du dossier : 30/04/2026

Nombre de modules

La centrale sera composée de 768 modules d'une puissance de 630 Wc. L'implantation des panneaux sur le terrain sera réalisée comme ci-dessous :



La puissance de la centrale pourra être amenée à évoluer légèrement en fonction des contraintes finales du projet.

Description des travaux envisagés

Le projet consiste en l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur structures métalliques fixées par pieux battus et ses équipements électriques. Les travaux comprennent l'implantation des pieux, le montage des structures et des panneaux photovoltaïques, la réalisation des raccordements électriques, l'installation des équipements de conversion et de protection dans

un poste de transformation, ainsi que la mise en service de l'installation. Le local technique d'une surface d'environ 2 m² nécessite une socle béton, seule surface imperméabilisée du projet.

Mesures mises en place pour limiter l'impact du projet sur l'environnement et la santé humaine

Les mesures mises en place pour limiter l'impact d'une centrale photovoltaïque au sol concernent principalement la phase chantier et l'exploitation. Elles visent à réduire les atteintes à l'environnement et à préserver la santé humaine.

Pendant le chantier, on limite les nuisances par une organisation stricte des travaux : circulation des engins sur des pistes définies pour éviter le tassement et la destruction des sols, gestion des déchets de chantier (tri et évacuation en filières agréées), et prévention des pollutions accidentelles (hydrocarbures, huiles) via des kits anti-pollution et zones de stockage sécurisées. La coactivité avec les sites à proximité sera prise en compte dans les documents QHSE.

L'emprise des travaux est réduite au strict nécessaire pour limiter l'impact sur la biodiversité et les milieux naturels.

Concernant l'eau et les sols, le battage des pieux, sans béton massif, permet aussi de limiter l'imperméabilisation des sols.

Sur la santé humaine, les impacts sont très faibles : les champs électromagnétiques des installations sont largement en dessous des seuils réglementaires, le bruit est ponctuel et limité à la phase chantier, et des distances de sécurité sont respectées autour des postes électriques.

Loi sur l'eau

Le projet ne fait pas l'objet d'un dossier loi sur l'eau.